

VOLET 2 « Certificat + Assurance »

CERTIFICAT MEDICAL (à faire compléter par votre médecin traitant)

Je soussigné(e), Docteur.....
Certifie avoir examiné.....
Date de naissance.....
Demeurant à.....

Son état de santé ne contre indique pas à ce jour la pratique de la

Gymnastique en section compétition

Gymnastique en section loisir

Date, signature et tampon du médecin

Les adhérents 2018-2019 remplissant les conditions requises peuvent ne fournir que l'attestation liée au questionnaire de santé (Cerfa n°15699*01) proposée par la FFGym.

Allergies connues du gymnaste :.....

Extrait notice d'informations assurance 2019/2020 (proposé par la FFGym)

Le processus est désormais le suivant :

1. Lors de son inscription ou de sa réinscription au club, le licencié communique son adresse mail (pour les mineurs, celui du responsable légal).
2. Le club transmet au comité régional un décompte comprenant les licences à valider.
3. Le licencié reçoit un mail de la Fédération lui indiquant que sa licence est validée. La notice d'information assurance est jointe à ce mail. Le licencié peut alors imprimer le bulletin correspondant aux options qu'il souhaite souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec son règlement, au Cabinet d'assurance Gomis-Garrigues. S'il ne souhaite pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là. En effet, l'envoi de la notice par la Fédération remplace la procédure actuelle de signature du bulletin n°2, remis au club et conservé par ce dernier.

Commentaires éventuels que vous souhaitez porter à notre connaissance (texte libre) :

.....
.....

VOLET 3 « Tarifs et planification des cours 2019/2020 »

TARIFS d'INSCRIPTION 2019-2020 Gymnastique Artistique Féminine (GAF) et Masculine (GAM)

Groupes	Pédagogie	Adhésion ⁽²⁾	Licence	Total € ⁽³⁾
Babygym (section petite enfance)	82	10	33	125
Minipouss (section petite enfance)	92	10	33	135
Poussins/ines loisirs ou GAF/GAM loisirs (1 cours)	127	10	33	170
Gymnastique Acrobatique (1 cours)	107	10	33	150
COMPÉTITION dont classe gym : 2 cours hebdo	200	10	35	245
COMPÉTITION dont classe gym : 3 cours hebdo	220	10	35	265

(2) perçue une fois par famille et donne 1 voix pour AG

(3) Non inclus le prix du costume, des places pour le gala, la participation aux stages, la tenue d'entraînement (justaucorps, short, tee-shirt...)

		JOUR	HORAIRE	GYMNASE			
Cours mixte	Babygym (2016 ou 2017 avec 1 parent)	MERCREDI	9h - 9h45	Massot			
	Babygym (2015/2016)	MERCREDI	16h15 - 17h	Libération			
	Minipouss (2014)	MERCREDI	15h15 - 16h15	Libération			
Loisirs (1 cours/semaine)	GAM Poussins (2011 à 2013)	SAMEDI ⁽¹⁾	10h45-12h30	Massot			
	GAF Poussines (2011 à 2013)	MERCREDI	13h30 - 15h15	Libération			
	GAF Poussines (2011 à 2013)	SAMEDI ⁽¹⁾	10h45 - 12h30	Massot			
	GAF loisirs (2009/2010)	MERCREDI	17h15 - 19h	Libération			
	GAF loisirs (2009/2010)	SAMEDI ⁽¹⁾	13h30 - 15h15	Libération			
	GAF loisirs (2007/2008)	MERCREDI	17h15 - 19h	Libération			
	GAF loisirs (2007/2008)	VENDREDI	18h00 - 19h45	Libération			
	GAF loisirs (2006 et avant)	VENDREDI	20h00 - 21h30	Massot			
	GAF Loisirs adultes	JEUDI	20h00 - 21h30	Massot			
	Gymnastique Acrobatique (cours mixte) (2007 et avant)	MERCREDI	19h - 20h30	Libération			
					JOUR	HORAIRE	GYMNASE
Compétition ⁽²⁾ (2 à 3 cours)	GAM (2008 à 2013)	MERCREDI	9h45 - 12h	Massot	SAMEDI ⁽¹⁾	9h15 - 10h45	Massot
	GAF Poussines (2011 à 2013)	MERCREDI	13h30 - 15h15	Libération	SAMEDI ⁽¹⁾	9h15 - 10h45	Massot
	GAF benjamines (2009/2010) (Féd. A, A1)	MERCREDI	10h - 12h	Massot	JEUDI	18h00 - 20h00	Massot
	GAF benjamines (2009/2010) (Féd. B)	MERCREDI	10h - 12h	Massot	VENDREDI	17h30 - 19h30	Libération
	GAF (2007/2008) (Féd. A1)	MARDI	18h - 20h	Massot	VENDREDI	18h00 - 19h45	Libération
	GAF (2005 à 2008) (Féd. A)	MARDI	18h - 20h	Massot	JEUDI	18h00 - 20h00	Massot
	GAF (2004 et avant)	MARDI	19h30 - 21h30	Massot	VENDREDI	20h00 - 21h30	Massot
CLASSE GYM filles		voir cadre spécifique volet 4					

(1) Par exception, en 2020, quelques cours sont susceptibles d'être annulés en raison du calendrier compétitif

(2) En cas de doute sur le niveau de votre enfant, il convient de se rapprocher de l'entraîneur

Jour(s) et horaire(s) choisis :

Remise autre(s) enfant(s) inscrit(s) : - € (-20€ pour 2^{ème} enfant inscrit, -30€ pour le 3^{ème} ...)

(Nom(s) et prénom(s) des autres enfants inscrits :))

Montant TOTAL inscription : € (mode règlement :))

VOLET 4 « Section compétition »

L'inscription en section « compétition » implique certaines obligations :

- Présence assidue des gymnastes aux entraînements hebdomadaires (les parents devront prévenir les entraîneuses ou le club de toute absence de leur enfant).
- Présence à **chaque compétition** (2 à 6/an) : le calendrier des compétitions est transmis en début d'année.
 - o L'absence éventuelle doit être signalée 2 mois avant la date de la compétition concernée.
 - o Passé ce délai, un certificat médical sera fourni au plus tôt (au plus tard, le jour de la compétition).
 - o En l'absence d'élément, l'amende forfaitaire envoyée au club sera transmise au gymnaste ou aux responsables légaux du gymnaste pour règlement.
 - o Si le gymnaste ou les responsables légaux sont dans l'impossibilité d'assurer le trajet à une compétition :
 - Se rapprocher au plus tôt des entraîneur(e)s et/ou autres parents pour permettre au gymnaste d'être présent
 - Rappel : l'absence d'un gymnaste peut provoquer l'élimination de l'ensemble de l'équipe.
- Port d'une tenue règlementaire lors des **compétitions** organisées par la Fédération :
 - o Pour les filles, elle comporte un justaucorps et une veste de survêtement
 - o Pour les garçons, un léotard (haut), un sokol (bas), et un short.
- Les montants indiqués au niveau du tableau « tarifs d'inscription » ne comprennent pas :
 - o le coût de la tenue règlementaire du club pour les compétitions par équipes (environ 100 €)
 - o les frais de déplacement et/ou d'hébergement des gymnastes lors des compétitions départementales ou interdépartementales (à la charge du gymnaste ou des responsables légaux).

CLASSE GYM

L'inscription en « Classe Gym » nécessite la participation à un **minimum de 2 cours hebdomadaires**.

Collège *Jules-Vallès* :

- Classe 6^{ème} et 5^{ème} : **lundi et jeudi** de 16h15 à 18H00 (plus éventuellement mardi de 18h00 à 20H00).
- Classe 4^{ème} et 3^{ème} : **mardi** de 16h15 à 18H00 et **vendredi** de 16h15 à 17H45
(plus éventuellement jeudi de 18h00 à 20H00)

Groupe scolaire *Saint-Joseph/Le Rosaire* :

- Classe 6^{ème} à 3^{ème} : **mardi** de 16h15 à 18H00 et **vendredi** de 16h15 à 17H45
(plus éventuellement jeudi de 18h00 à 20H00)

L'inscription en Classe Gym est également possible pour les **FILLES** du primaire et du secondaire bénéficiant d'un aménagement du temps scolaire leur permettant d'être présentes aux horaires mentionnés ci-dessus (la validation définitive sera effective en fonction des places disponibles et après accord des entraîneuses)

Rappel : Le trajet entre l'établissement scolaire et la salle de gymnastique de Massot (sauf si prise en charge par le responsable légal) aura lieu sans l'accompagnement d'un adulte.

Nous, responsables légaux, nous engageons à respecter les spécificités mentionnées ci-dessus et liées à l'inscription en section compétition et/ou en Classe Gym.

Signatures⁽¹⁾ (précédées de la mention "lu et approuvé")